

PROTOCOLE CANTINE ET/OU GARDERIE

Dans le cadre de votre inscription à la cantine et/ou à la garderie, nous vous rappelons les démarches à adopter, afin de pouvoir gérer au mieux la qualité des services et d'accueil que nous vous proposons.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

	Présence / absence occasionnelles
Personne(s) à prévenir	La responsable garderie / restauration scolaire par SMS uniquement au 06.37.91.69.25.
Délai pour prévenir	Au moins la veille, ou si urgence, le jour même, avant 9h00. (Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur).

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les élèves de l'école maternelle.

	Présence / absence occasionnelles
Personne(s) à prévenir	La responsable garderie / restauration scolaire par SMS uniquement au 06.74.18.20.66.
Délai pour prévenir	48 heures avant le jour de présence ou d'absence. (Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur).

Pour les élèves de l'école élémentaire.

	Présence / absence occasionnelles
Personne(s) à prévenir	La responsable garderie / restauration scolaire par SMS uniquement au 06.37.91.69.25.
Délai pour prévenir	48 heures avant le jour de présence ou d'absence. (Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur).

Je vous rappelle qu'en aucun cas vous ne devez vous adresser aux enseignants pour communiquer sur des inscriptions à la cantine et/ou à la garderie. Veuillez donc vous adresser aux personnes indiquées ci-dessus.

Enfin, la présence ou absence de l'enfant doit être communiquée **par un responsable majeur, et non pas par l'enfant lui-même.**

En vous remerciant de votre compréhension.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Cécile DE REVIÈRE

